

SCP Jean-Jérôme LUCCIONI

Notaire Associé

Titulaire d'un Office Notarial à Sarrola Carcopino

Espace Caldaniccia – Lieudit Pernicaggio – 20167 SARROLA CARCOPINO

Bureau annexe : Résidence Sampiero 1 - 20166 PIETROSELLA

Etude Sarrola : 04.95.25.70.08 - Fax : 04.95.25.42.20

Etude Pietrosella : 04.95.25.46.82 - Fax : 04.95.25.42.20



CONSEIL REGIONAL ET CHAMBRE DES
DEPARTEMENTALE DE CORSE DU SUD
2 Cours Grandval
20000 AJACCIO

Pietrosella, le 14 novembre 2022

Pierre André TRAMINI
Dossier 111388/DRM/DRM/AA
Vos réfs :

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de publication sur le site internet du Conseil Régional, trois mois durant, l'avis de création de titre de propriété concernant divers biens appartenant à :

1°) Monsieur Jean Jacques **TRAMINI**, employé des postes, époux de Madame Trinité Innocence **GUELF**I, demeurant à CARDO-TORGIA (20190).
Né à CARDO-TORGIA (20190) le 6 octobre 1900.

2°) Monsieur Paul Joseph **TRAMINI**, restaurateur, époux de Madame Marie Eugénie **FIAMMA**, demeurant à RABAT (MAROC) 3 avenue Dar El Maghsen.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de me croire,

Votre bien dévoué.

Service Formalités

INFORMATION TRES IMPORTANTE :

Aux termes de l'article L.112-6-1 du Code Monétaire et Financier, les Notaires ne sont plus autorisés, à compter du 1er janvier 2013, à accepter ou à établir des chèques pour le compte des parties à un acte donnant lieu à publicité foncière. SEULS LES VIREMENTS SONT AUTORISES.

Pour l'envoi des sommes devant vous être versées par l'étude, vous devrez IMPERATIVEMENT nous fournir un RIB. Merci de votre attention.

**AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
COMMUNE DE CARDO-TORGIA (Corse du Sud)**

Date de l'acte : 20 octobre 2022

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Don Roccu MALAMAS, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle « Maître Jean-Jérôme LUCCIONI, notaire associé », titulaire de l'Office Notarial de SARROLA CARCOPINO (20167), Espace Caldaniccia – Lieudit Pernicaggio,

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017,
Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261, 2265 et 2272 du Code civil au profit de :

1°) Monsieur Jean Jacques **TRAMINI**, employé des postes, époux de Madame Trinité Innocence **GUELF**I, demeurant à CARDO-TORGIA (20190).
Né à CARDO-TORGIA (20190) le 6 octobre 1900.

2°) Monsieur Paul Joseph **TRAMINI**, restaurateur, époux de Madame Marie Eugénie **FIAMMA**, demeurant à RABAT (MAROC) 3 avenue Dar El Maghsen.

Et portant sur lesdits biens immobiliers suivant :

Sur le territoire de la commune de CARDO-TORGIA (Corse-du-Sud), 20190
A CARDO-TORGIA (CORSE-DU-SUD) 20190, Lieudit "Cardo",

Une maison à usage d'habitation, comprenant :

- pour la partie plus récente, au rez-de-chaussée : une pièce de vie et à l'étage deux chambres,
- pour la partie plus ancienne, une cave au rez-de-chaussée et une pièce au-dessus.

Le tout étant étant cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	65	Cardo	00 ha 02 a 40 ca

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Article deux

Désignation

A CARDO-TORGIA (CORSE-DU-SUD) 20190,

Diverses parcelles de terre, cadastrées :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	29	Teghia	00 ha 13 a 86 ca
A	70	Casaccia	00 ha 00 a 29 ca
A	78	Orto Quadro Indra	00 ha 02 a 26 ca
A	173	Castagnaccio	00 ha 02 a 22 ca
A	189	Castagnaccio	00 ha 04 a 42 ca

A	190	Castagnaccio	00 ha 26 a 86 ca
A	191	Castagnaccio	00 ha 06 a 22 ca
A	192	Castagnaccio	00 ha 16 a 45 ca

Total surface : 00 ha 72 a 58 ca

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Article trois

Désignation

A CARDO-TORGIA (CORSE-DU-SUD) 20190,

Diverses parcelles de terre, cadastrées :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	283	Invercia	01 ha 95 a 19 ca
A	285	Invercia	01 ha 40 a 10 ca
A	286	Invercia	03 ha 09 a 73 ca

Total surface : 06 ha 45 a 02 ca

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017 :

" Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire "

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ".

Adresse mail de l'étude : jeanjerome.luccioni@notaires.fr

Pour Avis

Me Jean-Jérôme LUCCIONI

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE COMMUNE DE SANTA-MARIA-SICHE (Corse du Sud)

Date de l'acte : 20 octobre 2022

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Don Roccu MALAMAS, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle « Maître Jean-Jérôme LUCCIONI, notaire associé », titulaire de l'Office Notarial de SARROLA CARCOPINO (20167), Espace Caldaniccia – Lieudit Pernicaggio,

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017, Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261, 2265 et 2272 du Code civil au profit de :

1°) Monsieur Jean Jacques **TRAMINI**, employé des postes, époux de Madame Trinité Innocence **GUELF**I, demeurant à CARDO-TORGIA (20190).
Né à CARDO-TORGIA (20190) le 6 octobre 1900.

2°) Monsieur Paul Joseph **TRAMINI**, restaurateur, époux de Madame Marie Eugénie **FIAMMA**, demeurant à RABAT (MAROC) 3 avenue Dar El Maghsen.

Et portant sur lesdits biens immobiliers suivant :

A SANTA-MARIA-SICHE (CORSE-DU-SUD) 20190, Lieudit "Costi d'Esca".

Diverses parcelles cadastrées :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	45	Costi d Esca	00 ha 60 a 43 ca
A	49	Costi d Esca (B.N.D - Lot n° A0002 à prendre dans une plus grande contenance de 2ha 12a 44ca)	01 ha 06 a 22 ca
A	57	Costi d Esca (B.N.D - Lot n° A0002 à prendre dans une plus grande contenance de 55a 70ca)	00 ha 27 a 85 ca
A	58	Costi d Esca (B.N.D - Lot n° A0002 à prendre dans une plus grande contenance de 7a 37ca)	00 ha 03 a 69 ca

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017 :

" Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire "

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ".

Adresse mail de l'étude : jeanjerome.luccioni@notaires.fr

Pour Avis
Me Jean-Jérôme LUCCIONI